



Paris, le 6 avril 2011

**Monsieur Larcher Gérard**  
**Président du Sénat**  
15 rue de Vaugirard 75291 PARIS

**Monsieur Accoyer Bernard,**  
**Président de l'Assemblée nationale**  
126 rue de l'université 75355 Paris 07 SP

### *Lettre ouverte*

**Objet :** Transferts à VNF

Messieurs les Présidents,

Vos assemblées ont adopté en 2009 la loi Grenelle 1 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement publiée le 03 août 2009.

Dans son article 11.V. alinéa 4, le texte stipule que « *l'Etat étudiera l'opportunité de donner à l'établissement public Voies Navigables de France la pleine propriété du domaine public fluvial attaché au réseau magistral. Le gouvernement présentera au Parlement les conclusions de cette étude, au plus tard si mois après la promulgation de la présente loi.* »

Cette disposition ne figurait pas dans les engagements négociés au Grenelle de l'Environnement. Elle relève, dans la traduction législative, d'une initiative de parlementaires légitime.

Cette étude n'a pas, à notre connaissance, été présentée au Parlement, ni dans les délais, ni depuis l'adoption de la loi.

Suite à l'audience du 29 mars 2011 accordée par Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement à nos Fédérations, son Cabinet a annoncé l'arbitrage favorable au transfert des 4 400 agents des Services navigation du MEDDTL et de leurs infrastructures à l'Etablissement public Voies navigables des France (VNF) ainsi que la poursuite de celui du réseau secondaire auprès des Collectivités locales.

L'intersyndicale CGT, FO et CFDT exprime son mécontentement et son désaccord profond sur le fait que le Gouvernement engage les dispositions pour aller directement à ces transferts à VNF.

Dans ce cas, considérant que le Gouvernement s'exonère du débat parlementaire, demandé à l'appui d'une étude sur l'opportunité, la loi que vous avez adoptée n'est pas respectée.

Nous souhaitons vous saisir solennellement sur ce sujet, tant sur le procédé cavalier et obscur qui est engagé par le Gouvernement et qui pervertit l'esprit du texte de la loi et de la démocratie, que sur le besoin d'un débat et d'une consultation la plus large possible dont le Parlement a l'habitude en auditionnant les différents acteurs.

Les acteurs sociaux que nous sommes ont, forcément, des éclairages et des points de vue à livrer.

La responsabilité de vos Assemblées est engagée.

Messieurs les Présidents, nous vous demandons, dans le cadre de vos prérogatives de vous saisir de ce dossier.

Vos Assemblées doivent en débattre, nous pensons en effet qu'il est de la responsabilité du Parlement de veiller à ce que les dispositions qu'il a jugé bonnes et même indispensables de retenir soient effectivement et conformément suivies d'effet.

Il vous importe de remettre le sujet dans l'esprit du texte que vous avez adopté et de solliciter l'étude que devait fournir le Gouvernement afin que le débat et la réflexion puissent s'engager à son appui, en premier lieu sur l'opportunité.

Il importe manifestement de rectifier le tir avant qu'il ne soit trop tard.

Certains que vous ne manquerez pas d'apporter attention à ce sujet, restant à votre disposition, veuillez croire, Messieurs les Présidents, en notre parfaite considération.

Le Secrétaire général CGT  
**Jean-Marie RECH**

Le Secrétaire général FO  
**Jean HEDOU**

Le Secrétaire général CFDT  
**Hubert LEBRETON**

Copie : Aux Présidents des groupes parlementaires du Sénat et de l'Assemblée Nationale.